



Monsieur le Préfet, Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Ce 1^{er} CDEN de l'année 2019 se fait sous le sceau de la contestation. L'actualité générale montre chaque jour davantage la crise de confiance du peuple envers ses dirigeants. Le grand débat, qui se voulait synonyme d'écoute, guide et aiguille en fait la réflexion et rappelle tristement à bien des égards les Etats Généraux de 1789.

Au niveau scolaire, la loi de confiance ne cesse de susciter la défiance et les dernières annonces ne vont pas dans le sens de l'amélioration du sort des élèves ni des enseignants. La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a, en effet, récemment adopté un amendement au Projet de Loi pour l'École de la Confiance créant des « établissements publics des savoirs fondamentaux » pour regrouper des classes primaires et le collège. Cet amendement, désormais intégré au projet de la loi qui doit être en débat à l'Assemblée nationale du 11 au 19 février, se donne toutes les chances de rater encore une fois le rendez-vous du progrès pour les élèves et les personnels. Le discours hier du Ministre de l'Éducation Nationale devant la chambre des Députés et un auditoire clairsemé a clairement donné le ton.

On s'en souvient, l'École de la confiance allait faire son entrée dans le code de l'éducation avec l'article premier de cette loi. La définition de la communauté éducative était complétée par un nouvel alinéa construisant « le lien de confiance » par « l'engagement et l'exemplarité » des personnels impliquant alors « le respect des élèves et de leurs familles ». Mais de nombreux enseignants se sont émus de cet article, craignant pour leur liberté d'expression. Le Conseil d'État a, pour sa part, demandé le retrait d'un article inutile. Le ministre aurait pu alors retirer cet article comme signe de sa volonté d'apaisement. Il n'en est rien : l'article subsiste dans sa rédaction originale avec un renvoi à la loi de 1983 définissant les droits et obligations des fonctionnaires. Comme entrée en matière, on pouvait rêver mieux ! L'article 2 supprime après l'instruction obligatoire la mention « pour les enfants des deux sexes, français et étrangers », une telle suppression au nom de la concision d'un texte de plusieurs pages est en soi un bien mauvais signal. La présence des drapeaux et de la Marseillaise dans les classes peut être une bonne idée, mais la taille réglementaire de l'affiche n'est pas précisée, c'est bien dommage et cela prouve bien que le texte n'est pas abouti. Le format A2 disposé en portrait semble être un minimum avec une police Arial 22 pour correspondre aux injonctions pour les élèves dys, pas le nombre bien sûr. Et cela s'harmoniserait bien avec la photo du Président de la République qu'on placerait à côté, au-dessus du tableau, dans un jupitérien assemblage évidemment.

Il serait bon, enfin, qu'un groupe parlementaire déposât un amendement qui préciserait la taille des coutures latérales des pantalons des enseignants, pour que leurs petits doigts pussent s'y placer sans problème lors du lever du drapeau quotidien dans la cour.

Plus sérieusement, ce projet de loi, aussi bien dans la méthode que dans le contenu, traduit le fossé qui se creuse entre le ministre et les personnels de l'éducation nationale. Décidément, la confiance ne se décrète pas.

Pour le Tarn et le 1^{er} degré, a priori, 1 poste de plus pour 251 élèves de moins peut sembler une dotation favorable. C'est toutefois sans tenir compte de la réalité départementale. Les dédoublements de CE1 sont à eux seuls consommateurs de bien plus que ce seul poste puisqu'ils en requièrent 9.

La deuxième priorité que vous annoncez est l'attention portée à la qualité des organisations pédagogiques. A la lecture des 7 priorités, nous nous réjouissons d'une telle attention portée au pédagogique. Quelle en est

cependant la réalité quand par exemple une école susceptible de fermer n'a pas été contactée par son IEN, qui n'y a d'ailleurs jamais mis les pieds. Que dire encore quand dans les fermetures potentielles, on trouve au moins 4 écoles avec occitan où l'organisation pédagogique liée à cet enseignement a des conséquences sur les effectifs par classe ?

Le plan Villani-Torossian nous paraît dans l'intention tout à fait louable. Mais dans le contexte actuel, réserver 3 postes alors que dans une circonscription, il manquait 18 remplaçants la semaine dernière ne correspond pas aux besoins réels du terrain. Nous manquons d'enseignants devant les élèves. Réinjecter ces 3 postes pourrait éviter d'entasser trop d'élèves dans certaines classes ou de fermer des classes en zone rurale. La disparition de l'Education Nationale dans les zones rurales est un vrai mal. Cette population en marge mais pas en marche, c'est peut-être aussi celle qui enfle un gilet jaune et occupe les ronds-points. Occupera-t-elle les classes pour que ses enfants ne soient pas maltraités par des effectifs pléthoriques et des conditions d'apprentissage dégradées.

A ce sujet, certains départements ayant signé le protocole ruralité se voient attribuer une rallonge de postes, qu'en est-il de la situation dans le Tarn qui a toujours joué le jeu des RPI et de la ruralité ? A ce sujet, que dire des communes, qui, pour éviter une fermeture, vont démarcher des familles sur d'autres communes qui se retrouvent dans l'obligation de payer ces premières pour scolariser des élèves qu'ils se sont fait voler ? L'organisation des écoles publiques est donc remise en cause par un texte ne concernant que le privé au départ, et mettant en péril des petites communes devant payer des sommes bien au-delà de leur possibilités. C'est tout un travail des mairies et de la DSDEN qui est remis en cause par des personnes profitant de failles administratives.

Apprendre hier matin dans un journal local, qu'une « action de communication » organisée par des parents d'élèves, visant à sauver une classe dans deux villages, a consisté à tracter dans le village voisin, afin d'en attirer les élèves, est de nature à nous inquiéter. Cela acte une fois de plus (deux exemples en si peu de temps sont symptomatiques du problème) que nous assistons en ce moment en la mise en place d'une concurrence malsaine entre écoles, qui n'est ni supportable, ni étiologique. Il faut donc que l'administration mette tout en œuvre pour y mettre un terme au plus vite, et ramène chaque acteur à la raison. Les attaques sont souvent nombreuses contre notre système, si elles viennent de l'intérieur même de celui-ci, cela est intolérable. Par ailleurs, de telles pratiques mettent en danger les autres écoles en les dégarnissant de leurs propres élèves. Les élèves ne sont pas des billes qu'on peut se voler dans la cour de récréation.

Quant aux points qui pourraient sembler positifs dans cette carte scolaire, comme par exemple le maintien des moyens dans les écoles CAPE, il ne s'agit en fait que de la continuation de l'existant. Notre ministre, à grand renfort de communication, avait annoncé une priorité mise sur le 1^{er} degré. Ce qui se fait d'ailleurs au détriment du 2nd degré qui a été dépouillé comme au coin d'un bois sombre. Et on s'aperçoit qu'en fait, la priorité ministérielle consiste à maintenir l'existant, avec dans les écoles des effectifs certes sous les seuils, mais qui ne sont pas compatibles avec un enseignement ambitieux et de qualité. Au SE-Unsa nous demandons qu'ils soient abaissés depuis des années.

Par delà les orientations nationales que nous subissons tous, nous attendons vos arbitrages pour le département qui détermineront notre position. Notre conviction, au SE-Unsa, a toujours été d'être dans une attitude constructive et non dans une opposition systématique. Nous sommes donc venus ici pour écouter et dialoguer. Ceci étant dit, s'il faut choisir entre le charybde de la désertification rurale en fermant des classes de RPI ou le Scylla d'augmenter les effectifs d'écoles urbaines dont les effectifs seraient alors trop élevés, ce choix n'est pour nous ni possible ni acceptable.